

**Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total de 8 621 840 francs destinés à assurer le financement du deuxième plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015 ainsi que trois opérations de numérisation par des tiers.**

**Rapport de M. Roger Michel.**

### **Traitement de la proposition**

La proposition PR-837 a été renvoyée à l'examen de la commission de l'informatique et de la communication lors de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 2010. Elle a été traitée lors de la séance du 13 décembre, sous la présidence de Mme Sandrine Burger. Le procès-verbal a été rédigé avec beaucoup de soin par M. Daniel Zaugg. Le rapporteur lui présente ses vifs remerciements.

### **Audition de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)**

Lors de cette séance, il était prévu d'auditionner le magistrat M. Pierre Maudet. Contrairement à cette annonce dans l'ordre du jour, celui-ci étant absent, la commission a alors dû auditionner M. Favre, directeur de la DSIC, qui le remplaçait en cette circonstance.

M. Favre remercie en préambule la commission d'être présente compte tenu de la situation au Conseil municipal avec le vote du budget. Pour faciliter le travail de la commission, il a imprimé un certain nombre d'exemplaires de la proposition PR-837. Il a également préparé quelques documents à utiliser tout au long de la présentation. En ce qui concerne la proposition, elle regroupe cinq crédits. Le plus important est le plan biennal des systèmes de communication et d'information de la Ville de Genève. Il est planifié dans le plan financier d'investissement (PFI) à raison de 7,2 millions de francs sur deux ans. Il remplace l'ancien plan informatique quadriennal qui s'élevait à 4 millions de francs par année. On constate que le Conseil administratif a légèrement réduit la voilure en début d'année en termes d'investissements relatifs à l'informatique. Il y a encore quatre autres crédits, dont un concernant l'équipement informatique du Conseil municipal en vue de la prochaine législature. Les trois derniers crédits sont plus petits et concernent la numérisation des registres de l'état civil, des ressources humaines et de la Bibliothèque de Genève. Ce ne sont en principe pas des crédits informatiques mais des prestations pour des tiers.

## **Les questions des commissaires au directeur et ses réponses**

Une commissaire (Ve) demande comment les conseillers-ères municipaux-ales peuvent être tenus au courant du niveau de l'évolution de ce qui a été voté dans le premier plan.

M. Favre donne un point d'information dans le rapport à l'appui du projet de budget. Il s'y trouve un chapitre entier qui est consacré au projet et on y retrouve ce qui a été voté dans une proposition de crédit. A la suite de l'exposé de M. Favre, il s'ensuit l'examen du document page par page.

En se référant à la page 2 du rapport, la même commissaire (Ve) interroge M. Favre sur le projet de numérisation pour savoir pourquoi il y en a un qui est pris dans le PFI alors que les deux précédents ne l'étaient pas.

M. Favre explique que ce sont des projets de numérisation qui sont venus en marge du PFI qui est un grand processus qui touche l'ensemble de l'administration dès le début de l'année. Comme le projet est lancé au mois de juin, les demandes qui sont arrivées par la suite sont inscrites en marge du plan. Il souligne qu'elles se trouvent à la page 3 du document transmis, dont le plan qu'il a transmis représente l'évolution des crédits d'investissement en matière de systèmes d'information et de communication depuis l'an 2000. Comme on peut le constater, maintenant le rythme est passé d'annuel à biennal, la moyenne des montants votés est de 4 millions de francs par an sur une durée de dix ans. Les plans informatiques quadriennaux observés en 2002 ont conduit à l'achat de SAP et en 2009 il s'agit d'une agrégation d'un crédit de 4 millions de francs pour le système d'information et de communication et de 4 millions et demi de francs pour le renouvellement de la téléphonie. Le plan biennal est, lui, découpé en quatre sous-chapitres qui sont les infrastructures techniques informatiques. Un nouveau chapitre a été introduit sur la sécurité de l'information, alors qu'avant il était noyé dans le chapitre lié aux infrastructures. Enfin, le chapitre micro-informatique touche ce qui concerne les postes de travail informatique des collaborateurs de la Ville. M. Favre s'arrête sur les deux graphiques y relatifs. Le premier représente les parts de chacun des crédits qui ont été votés. Ce qui est intéressant de constater, c'est que la part qui concerne la micro-informatique tend à diminuer. Ce fait est lié au prix des équipements qui est meilleur marché à l'heure actuelle. Par contre, les projets des développements de l'administration tendent, eux, à augmenter. Si on regarde la projection en francs, on remarque qu'une partie de ces projets est annuelle alors que les deux derniers sont biennaux.

En se projetant sur les graphiques, un autre commissaire (Ve) aimerait savoir si les montants du papier sont ceux du crédit alloué ou les montants des dépenses réelles. M. Favre lui répond qu'il s'agit des crédits votés. Les montants des dépenses réelles sont présentés dans le cadre du projet de budget. A cet effet, un rapport à l'appui du budget est chaque année envoyé à l'intention des conseillers-ères municipaux-ales. Le commissaire fait référence aux 7 millions de francs et demande s'il s'agit du montant qui sera dépensé jusqu'en 2018. Certainement, répond M. Favre, qui précise entre autres que chaque crédit d'investissement est regroupé dans un autre plus global, parce que toutes les demandes des utilisateurs ne démarrent pas en même temps.

La même commissaire (Ve) déjà citée plus haut, en feuilletant le document en page 4, aimerait en savoir un peu plus sur la politique du wi-fi. Elle se demande s'il s'agit plus de consolidation ou s'il va y avoir encore une extension.

M. Favre explique que l'année prochaine va être orientée vers la consolidation. Les premiers équipements mis en place datent de 2005, il est donc possible qu'il faille prévoir de les changer. Il y a un travail de fond à effectuer pour assurer la qualité de la prestation. Cela dit, le projet ne s'arrête pas et des antennes wi-fi sont encore mises en place au coup par coup chaque fois que c'est possible, l'objectif principal étant d'en poser sur la rive droite. Comme la DISC n'investit pas sur du génie civil en raison de son coût relativement élevé, elle intervient chaque fois qu'une opportunité se présente. Le plus souvent, le wi-fi est installé dans un parc public et, à partir de là, le coût est assez simple, puisqu'il se limite grosso modo à la pose d'un câble et d'une antenne wi-fi.

A propos du wi-fi, un commissaire (DC) aimerait revenir à la salle des délibérations. Il pense personnellement qu'il ne devrait pas y avoir d'accès à internet dans la salle. Les séances qui s'y tiennent sont confidentielles et il serait donc pour un brouillage.

M. Favre lui répond que les infrastructures qui sont dans ladite salle sont mises en place par le Service du Grand Conseil et donc par le Canton. Cependant, le Conseil municipal peut décider d'une désactivation du wi-fi pour ses séances. Mais l'avis du commissaire n'a pas été partagé par tout le monde.

La commissaire (DC) qui a lancé le débat sur le wi-fi précise que la position du commissaire est personnelle et qu'il ne s'agit pas de celle du Parti démocrate-chrétien. Celle-ci estime qu'il peut être pertinent de pouvoir consulter l'internet durant les séances pour se renseigner et avoir des compléments d'information sur certains sujets. Le wi-fi permet par exemple de visualiser les lois et, de plus, c'est un moyen beaucoup plus écologique que la distribution de documents papier. Elle déplore que ce soit le Grand Conseil qui ait la maîtrise du wi-fi et elle pense que la Ville pourrait ici prendre le relais. En outre, la connexion ne fonctionne pas de façon optimale et elle ne permet pas l'accès dans tout le bâtiment. C'est pourquoi il serait intéressant d'avoir une discussion avec le Grand Conseil en vue d'élargir la connexion.

M. Favre propose alors de prendre contact avec le bureau du Conseil municipal afin d'avoir une demande qui soit représentative de l'ensemble des conseillers-ères municipaux-ales.

La présidente se propose d'endosser cette tâche.

Le même commissaire (DC) explique à la commissaire démocrate-chrétienne qu'il est très simple de se connecter, il suffit de sortir de la salle. Il confirme donc ses propos et il affirme que l'on n'a pas le droit d'entrer en contact avec des interlocuteurs extérieurs durant les séances, parce que c'est contraire au règlement. Il y a dans cette salle de délibération un principe de confidentialité qu'il convient de respecter.

Une commissaire (AGT) pense qu'il n'y a pas lieu de faire le débat. Il doit en effet avoir lieu au Conseil municipal et c'est à ce moment-là que chacun-e, une fois

mandaté par son groupe, pourra prendre position. Un commissaire (S) partage cet avis. Pour celui-ci, il ne devrait même pas y avoir un débat à ce sujet, parce qu'à l'heure actuelle les appareils électroniques comme les téléphones portables sont si performants qu'ils peuvent avoir accès à internet de façon autonome et donc qu'il y ait ou non du wi-fi dans la salle ne change pas la donne.

La présidente poursuit l'énumération des pages.

Un commissaire (Ve) remarque, en page 4, qu'avec 290 000 francs, la DSIC arrive à poser des réseaux et autres Firewall. Il trouve que, par rapport à l'ambition des projets, le montant est extrêmement bas.

M. Favre lui répond que, si les montants sont bas, c'est parce que les infrastructures sont déjà en place. Les 290 000 francs constituent un complément qui devrait permettre à la DSIC d'obtenir une gestion plus souple de ces flux qui ne se mélangent pas entre le public et l'administration municipale. Les audits que la DSIC a mis en place commencent à vieillir, alors qu'il faut toujours être en position de défense face aux pratiques des pirates informatiques.

Un commissaire (S) a une question en page 5 en ce qui concerne la téléphonie VOIP. Il se demande si la Ville a l'intention de passer par la VOIP, avec pour conséquence une révision du contrat avec Swisscom.

M. Favre rappelle que le Conseil municipal avait voté au mois de décembre 2009 un montant de 4 millions et demi de francs pour remplacer la téléphonie de la Ville et passer sur la voie d'E-pay. Le projet vient de commencer et va durer trois, quatre ans pour remplacer environ 6000 téléphones en Ville. Actuellement, ces 6000 téléphones sont interconnectés sur un réseau privé. C'est-à-dire que la Ville paie à Swisscom des frais d'entretien sur les centraux mais que, pour les connexions internes entre partenaires de la Ville, elles sont toujours gratuites. En outre, les appels à l'intention de la Ville le sont également. Il convient de relever que, maintenant, lorsque l'on sort du réseau de la Ville, les administrations genevoises et vaudoises travaillent en concomitance avec comme fournisseur principal Swisscom.

Une commissaire (L) aimerait savoir ce qui a été prévu en matière de recyclage pour les appareils obsolètes.

M. Favre lui répond que, pour tous les équipements informatiques et téléphoniques, la Ville s'appuie sur sa propre base légale. En ce qui concerne les ordinateurs, le recyclage est plus facile, parce qu'un certain nombre d'associations et d'organisations leur permettent une deuxième vie. Le Conseil administratif gère ces dons. Les téléphones, eux, datent de 1995 et n'ont donc pas une grosse valeur sur le marché.

Une commissaire (S) demande si la DSIC a déjà choisi la firme qui va remplacer les nouveaux équipements.

M. Favre lui rétorque qu'il s'agit de la marque téléphonique Cisco. Il s'agit d'une marque très connue des techniciens, et 95% du réseau mondial utilise les services

de cette entreprise. La Ville a eu accès à cette société grâce à un appel d'offres public.

La commissaire (S) remarque, en page 7, qu'il y a beaucoup de nouvelles sécurités qui vont être introduites. Elle aimerait donc connaître quelle est la part de sécurité qui va être présente dans l'infrastructure.

M. Favre lui répond que cette part n'a pas beaucoup varié depuis quelques années. La DSIC n'a pas fait d'énormes efforts dans ce crédit par rapport à l'informatique. Sur les 12 postes qui ont été votés à la DSIC le 12 janvier 2009, seul un poste concernait la sécurité. La personne engagée a effectué un certain nombre de contrôles, puis a fait des recommandations à la DSIC. Par contre, les demandes qui vont systématiquement revenir sont celles concernant les audits, puisqu'elles se font de manière perlée chaque fois que c'est nécessaire et tous les deux ans de manière plus globale pour vérifier qu'il n'y ait eu aucune omission. La DSIC doit suivre l'évolution de la sécurité informatique au plus près afin de trouver un juste milieu entre les différents modes de protection et d'éviter un déficit en termes de sécurité.

Cette même commissaire (S) demande si la DSIC utilise déjà des échanges cryptés au sein de l'administration.

M. Favre lui explique que la DSIC a des échanges cryptés avec la Cour des comptes, mais ils se font au cas par cas. Sinon, les messages que s'envoient les collaborateurs de la Ville utilisent les protocoles d'internet qui sont en fonction. Pour avoir un échange crypté, on se met d'accord avec la personne avec laquelle on communique et, de cette manière, l'information qui circule est protégée.

Un commissaire (S), en prolongement de cette discussion, demande si l'on peut considérer que la Ville de Genève est sûre au niveau informatique. Sa première question est de savoir si les collaborateurs de l'administration municipale commencent à beaucoup travailler par courrier électronique ou si cela demeure une pratique réservée.

M. Favre lui répond qu'aujourd'hui le courrier électronique est plus utilisé que Word ou Excel. Il s'agit d'un outil majeur et il faut tout faire pour l'améliorer car, dès qu'un problème se manifeste de ce côté-là, la DSIC reçoit un nombre important de requêtes. Il y a donc eu un certain nombre d'investissements qui ont été faits pour l'évolution du courrier électronique, mais la DSIC n'est pas encore totalement satisfaite de cette plate-forme et il y a encore des améliorations à effectuer sur la partie messagerie. En ce qui concerne la sécurité, la DSIC a pris des normes ISO pour faire l'état d'ici à vingt-quatre mois de son organisation par rapport à ce qui y est préconisé. De cette façon, la sécurité de la DSIC pourra être évaluée de manière objective.

Une commissaire (DC) aimerait savoir si la DSIC a déjà effectué des audits en matière de sécurité par des prestataires externes.

M. Favre lui rétorque que, sur deux ans, la DSIC a effectué plus de 40 audits et que, depuis qu'elle a mis des prestations en ligne, elle est encore plus sollicitée que par le passé.

La commissaire (DC) a bien compris que la DSIC engageait 40 audits externes, mais elle aimerait savoir ce qu'il en est des contrôles internes.

M. Favre lui répond qu'il s'agit d'un contrôle que la DSIC ne fait malheureusement pas assez systématiquement. C'est là que les normes ISO pourraient confirmer s'il s'agit d'un manque ou non en matière de sécurité. Il y a toujours des domaines où l'on travaille a posteriori et il reconnaît qu'il y a là encore un bout de chemin à faire.

Un commissaire (UDC) explique que cette question se trouve dans le rapport qu'il va rendre. Tout y est expliqué très clairement.

Un commissaire (S), en page 10, a une question par rapport à la base de données commune de la Gérance immobilière municipale (GIM). Il aimerait en savoir un peu plus à ce sujet.

M. Favre lui répond qu'il s'agit d'un projet mené par Mme Bietenhader, qui est la cheffe de la GIM. Son but est de créer une base de données entre diverses institutions. L'idée est de simplifier les démarches des usagers dans les différentes régions concernées en mutualisant notamment les coûts. Les 50 000 francs qui sont mentionnés constituent la part de l'investissement par rapport à l'enveloppe globale, mais M. Favre a encore relativement peu d'éléments financiers à ce sujet parce que le projet est en cours d'élaboration dans le canton.

Une commissaire (AGT) a une question sur ce qui a été fait sur la GIM l'année passée et aimerait savoir où on en est et si le projet fonctionne.

M. Favre lui indique que le projet est encore en cours et que le personnel de la Ville y met beaucoup d'énergie. Cela faisait plusieurs années que l'informatique de ce service avait quelques soucis par rapport à la sécurité des données et à leur pérennité étant donné qu'il n'y avait plus aucun contrôle du management. Maintenant, une cheffe de service est en place et le projet suit son cours. Autour de février ou de mars 2011, tout sera bouclé et le système d'information aura été mis à jour et les données seront plus saines.

Une commissaire (DC) ne connaît pas très bien le logiciel que gère la GIM, mais elle aimerait savoir si M. Favre ne parle que de la base des données ou s'il s'agit d'un projet de gérance immobilière bien particulier.

M. Favre lui répond qu'il ne s'agit que de la base des données. Le projet consiste à fédérer les points d'entrée pour les usagers des différentes institutions qui figurent dans le document.

Un commissaire (S) a une question, en page 11, sur la rationalisation de la gestion de l'immobilier urbain. Il aimerait savoir en quoi consiste ce titre.

M. Favre lui explique qu'il y a là une certaine parenté avec ce qui vient d'être dit par rapport aux partenaires cantonaux. Cette fois, on se trouve à l'échelle locale et il faut savoir que la DSIC a développé des bases de données pour un certain nombre de services avec des informations qui sont maintenant cohérentes puisqu'elles ont été

regroupées. Ce projet de faire un inventaire des informations est relativement vaste et concerne plusieurs services de la Ville, c'est pourquoi il y a plusieurs prestataires qui sont en jeu.

Une commissaire (AGT) aimerait savoir si les bouches à incendie seront recensées.

M. Favre lui répond qu'il ne sait pas, mais qu'en Ville il existe ce qu'on appelle le système de recensement du territoire où se trouve la représentation des objets qui s'y trouvent. Chaque service en fonction de sa compétence gère une strate de ces plans. Si le Service d'incendie gère ladite couche, cette donnée figurera dans le projet d'inventaire.

Une commissaire (Ve), en page 14, aimerait savoir – par rapport au moteur de recherche pour l'internet – si des améliorations vont être faites pour la recherche de documents. Pour la raison que ledit moteur de recherche ne lui semble pas très efficace.

M. Favre lui répond qu'il s'agit de Google et qu'à partir de là il peut difficilement faire mieux. S'il y a un dysfonctionnement, il faut appeler Mme Cabussat, qui fera passer l'information à la DSIC. En effet, elle a besoin de retour de la part des collaborateurs pour faire les corrections adéquates.

Une commissaire (AGT) donne un exemple de problème à ce sujet. Lorsqu'elle cherche, par exemple, sur Google la proposition PR-837, elle va trouver une liste mais, pour débusquer l'objet en question, il faut être très subtil. Quand on cherche des dossiers dans le moteur de recherche du Conseil municipal, on trouve telle ou telle motion, mais il n'est pas évident de savoir où il faut cliquer pour obtenir l'historique de ces motions. Avant, les choses étaient plus faciles à chercher, parce qu'on avait la liste des motions et l'historique avec les dates.

M. Favre lui rétorque que maintenant on est face à un moteur Google qui retransmet beaucoup plus d'informations, ce qui peut justement poser problème. Il est vrai que tous les documents du Conseil municipal se sont aussi largement enrichis ces dernières années et on n'arrivera pas à corriger facilement cette façon de procéder. La partie interne au Conseil municipal est la sienne et, en cas de problème particulier, le mieux est d'envoyer un mail à Mme Cabussat, ce qui permettra de faire des retours pour améliorer l'outil.

Une commissaire (S) comprend qu'il s'agit d'un problème relatif au moteur de recherche, mais elle croit se rappeler qu'il existe un outil particulier de recherche à l'interne sans passer par ledit moteur de recherche.

Une commissaire (AGT) confirme ce propos, mais le problème est qu'il est lent et difficile à manipuler.

Une commissaire (L) ajoute que ce problème est également une préoccupation pour elle, car les informations de l'historique sont parfois importantes lorsqu'il s'agit de rendre un rapport.

Un commissaire (L) affirme que la commissaire (S) n'est pas la seule à penser qu'il y a des améliorations à faire en ce qui concerne les moteurs de recherche. Il y a un certain besoin qui émerge sous forme d'accès direct qui n'est pas forcément disponible aujourd'hui. Il éprouve personnellement le besoin d'avoir une séance d'information à ce sujet.

M. Favre prend note de cette demande et va relancer le Secrétariat du Conseil municipal.

Un commissaire (S), en page 15, aimerait savoir ce que veut dire «système de management des services».

M. Favre explique que ce terme se trouve dans les normes ISO de sécurité. Dans le domaine des services, ce sont des référentiels, des listes de conseils sur la bonne manière de faire, par exemple au nombre d'audits. Il y a exactement la même chose au niveau des services, puisque qu'un service d'aide aux utilisateurs est présent afin de leur apporter un appui logistique.

Un commissaire (Ve) a une question se rapportant à l'équipement informatique du Conseil municipal. Il a appris qu'il y avait un taux anormalement élevé de machines défectueuses et il aimerait savoir si la DSIC va prendre des dispositions à cet égard.

M. Favre confirme que les nouveaux ordinateurs ont une moins longue durée de vie que ceux des générations précédentes. Le prix moins cher des machines est en rapport avec leur qualité et il semble effectivement que ces ordinateurs fonctionnent moins bien que ceux dont étaient dotés auparavant les conseillers-ères municipaux-ales. Il ajoute nonobstant qu'il n'a pas reçu d'information sur le nombre de machines défectueuses. Dès que la DISC disposera de données concrètes à cet égard, elle pourra prendre contact avec le constructeur. Il faut savoir que la DSIC achète 100 machines environ par législature dont 80 pour les seul-e-s conseillers-ères municipaux-ales et 20 pour les procès-verbalistes et autres collaborateurs-trices. Elle s'assure ainsi que la Ville dispose d'un lot de machines homogène.

Le même commissaire (Ve) demande si l'achat du matériel informatique se fait en collaboration avec le Canton.

M. Favre lui précise qu'un partenariat existe au niveau romand avec beaucoup d'administrations publiques dont les SIG et les HUG pour Genève. Il s'agit d'un appel d'offres qui part tous les deux ans sur un certain nombre d'équipements qui sont prédéfinis par ces partenaires.

Le commissaire (Ve) aimerait savoir quand il y aura un choix pour le système d'exploitation qui sera installé pour les conseillers-ères municipaux-ales.

M. Favre croit savoir que le choix se fait par une sollicitation des différents groupes du Conseil municipal. Ainsi, la DSIC pourra connaître les souhaits des élu-e-s comme complément d'information pour choisir le bon prestataire tout en tenant compte bien sûr de la qualité logistique des équipements.

La présidente (Ve) confirme les propos de M. Favre. Les élu-e-s sont priés par le bureau de sonder leur groupe pour connaître les marques d'ordinateurs désirées. L'important est de sortir de ce sondage une tendance qui aiderait la DSIC à choisir les nouveaux équipements informatiques. Elle propose qu'une séance ait lieu sur les besoins au début de janvier par rapport à l'achat de ce matériel.

M. Favre ajoute que le crédit voté permettra à la DSIC de demander n'importe quelle marque d'équipement. Il serait quand même plus simple de rester dans des marchés publics qui ont déjà été adjugés, c'est-à-dire HP et Dell. Il relève que, si les élu-e-s voulaient des Mac, cela prendrait un peu plus de temps.

Un commissaire (AGT) constate que l'IBM fonctionne très bien, alors que le Dell surchauffe très facilement. Le problème de maintenant est que la DSIC passe par Dell et les conseillers-ères municipaux-ales ne peuvent pas acheter de matériel de cette marque dans un commerce.

Un commissaire (L) affirme que pour son groupe le choix de l'outil se fera en fonction de sa qualité et de son efficacité et non en fonction d'une motion politique dans laquelle il est demandé aux services de ne rien acheter aux USA. Elle ajoute que Pierre Maudet fait entièrement confiance en la matière à la DSIC.

M. Favre estime qu'un élément comme la taille de l'équipement informatique devra être demandé aux élu-e-s. Nonobstant, il ne faut pas oublier que la DSIC achètera une centaine d'ordinateurs identiques.

Par rapport à l'équipement, un commissaire (S) pense qu'il serait plus judicieux de faire des enquêtes sous forme de questionnaires par mail. Ainsi, la DSIC pourra adresser des questions sur des sujets spécifiques. Cette solution lui paraît plus simple que de faire encore une séance avec les retours de chaque groupe.

Un commissaire (Ve) est entièrement d'accord avec le commissaire (S). L'enquête sous forme de questionnaire est la seule façon réaliste et pertinente de procéder pour le service de M. Favre. Ainsi, en envoyant les demandes par mail à chacun des collaborateurs-trices, des statistiques pourront être faites afin de savoir quel équipement est le plus demandé.

Un commissaire (AGT) ajoute alors que, s'il faut faire une enquête, il faut aussi qu'elle soit très précise parce que, si l'on demande qui veut tel ou tel ordinateur, les réponses seront diverses. Il faut également qu'il y ait un délai prescrit, sinon les personnes ne prendront pas le temps de répondre.

Un commissaire (Ve) explique succinctement qu'il a tendance à faire confiance à l'administration sur ce sujet-là. Ce sont les spécialistes et non les élu-e-s, dont la plupart n'ont pas de connaissances informatiques suffisantes, qui sont à même d'émettre une opinion pertinente.

Un commissaire (S) a, en page 15, une question en ce qui concerne les prestations de numérisation. Il trouve qu'il y a un chiffre important et aimerait donc savoir quel est le fichier numérique utilisé et quelle est sa durée de vie.

M. Favre explique que l'on parle de cycle de vie des données. Lorsque l'on fait une numérisation avec les qualités optimales du moment, il se peut que dans quinze ans les personnes qui vont vouloir les utiliser penseront que cette qualité n'est plus suffisante. Les cas qui sont donnés dans le document confirment d'ailleurs ce propos. Les numérisations de registres de l'état civil permettront, par exemple, de remplacer tous ses dossiers. Une fois bien numérisées, les prestations seront plus simples et nécessiteront moins de manipulations. En termes de qualité, les données seront suffisantes pendant un certain laps de temps selon les services. Au bout d'un moment, il est bien clair que l'on devra reprendre les données du personnel et cela se fera en fonction de la loi sur la protection des données. Par rapport à la durée de vie des documents et livres des bibliothèques de Genève, il est très probable que dans une quinzaine d'années il faudra améliorer la présentation des textes pour les différents chercheurs et sociologues. Dans cette idée, les 500 000 francs du projet Genevensia sont bien investis. On comprend donc que le thème de la numérisation des documents est cyclique. Le département de la culture a, en ce sens, un projet pour 2012 où l'on rencontre un grand effort de rassemblement des demandes des services afin d'examiner quels sont les besoins de numérisation à longue échelle.

Une commissaire (L) pense qu'il y a deux catégories de documents à numériser. Il y en a une qui peut et doit être destructible et une autre dont la numérisation est une facilitation de l'accès aux documents des originaux, quand bien même il paraît évident de conserver les originaux. Dans la première se trouvent les informations concernant l'administration et le personnel qu'il ne convient pas, on le comprendra, de pérenniser. En ce qui concerne la seconde, elle a cru comprendre qu'il y avait à ce jour une estimation en temps de l'ordre de deux cents ans pour réaliser toute la numérisation, mais dans tous les cas, chaque fois, les documents devront être dispatchés dans l'un ou l'autre de ces domaines très spécifiques.

Une commissaire (AGT) pense que le problème n'est pas tant la numérisation mais l'archivage et la renumérisation régulière de ces documents. C'est un éternel recommencement dans ce domaine étant donné que les supports ne sont pas éternels. Il faut donc savoir quels sont les documents que l'on désire véritablement conserver.

M. Favre lui répond que l'on est tout à fait capable de prendre et de changer le média. Par contre, ce qu'on n'est pas capable de faire, c'est d'améliorer la qualité formelle des documents. Ce qui coûte le plus cher est la première numérisation, celles qui suivent sont d'un prix moins élevé.

La présidente (Ve) a une question concernant la numérisation des documents de la Bibliothèque de Genève. Elle constate que les documents ont été divisés selon leur intérêt régional ou universel. Elle se demande alors si la DSIC a envisagé un moment de travailler avec Google.

M. Favre confirme les propos de Mme Burger et explique qu'une discussion est en cours entre la direction du département de la culture et Google qui a beaucoup investi dans la littérature française. Le Conseil administratif a d'ailleurs validé la démarche. Google cherche des œuvres originales, c'est-à-dire qui n'ont pas encore été numérisées et travaille, en ce moment, beaucoup avec les pays de l'Est de l'Europe.

Une commissaire (S), en page 17, se rappelle que pour les bibliothèques de Genève il y a déjà eu une numérisation pour le catalogue des pièces et non pour les pièces et leur contenu.

M. Favre confirme les dires de la commissaire et explique qu'il s'agit d'une sorte d'inventaire que l'on appelle rétroconversion. C'est le département de la culture qui le gère et, en ce qui concerne les pièces, un crédit pour leur numérisation viendra en 2012. Les 500 000 francs concernent un projet pilote afin de mieux dimensionner l'enveloppe qui sera proposée au Conseil municipal. Il permettra donc de mesurer l'impact financier, parce qu'il faudra alors voter une proposition de crédit. Cette somme englobe la prestation que la DSIC fournit à un tiers mais qui peut très bien être gérée par les services concernés. L'important est de mesurer la qualité de ce qui est fait. Les trois crédits – état civil, ressources humaines et Bibliothèque de Genève – seront, s'ils sont votés, mis à la disposition des services à proprement parler.

Une commissaire (AGT) demande quand devra être étudiée cette proposition au Conseil municipal afin que les ordinateurs arrivent au mois de juin avec le programme compris.

M. Favre pense que le mois de février serait l'idéal.

Une commissaire (S) suppose que M. Favre n'attendra pas l'accord du Conseil municipal pour s'occuper des commandes.

M. Favre lui explique que, si le Conseil municipal change d'avis à la dernière minute sur les commandes, il se mettrait alors légalement en son tort. Le délai imparti n'est de toute façon pas complètement déraisonnable et il va solliciter les élu-e-s jusqu'au bout de la procédure.

Une commissaire (DC) voudrait savoir si, en cours d'année, un bilan est effectué une fois.

M. Favre confirme et ajoute que la commission convoquera la DSIC au mois de septembre.

La commission remercie M. Favre pour sa collaboration

## **Discussion et vote**

La présidente ouvre la discussion sur la proposition PR-837. Elle demande si la commission désire des auditions supplémentaires. Celle-ci n'en souhaite pas.

La présidente passe alors au vote de la proposition.

L'Union démocratique du centre estime que le travail effectué par la DSIC est tellement bon et les choses si évidentes que rien ne s'oppose à accepter le crédit proposé.

A gauche toute! votera la proposition. Il y a eu des réponses à toutes les questions. Il est vrai que le coût est élevé, mais c'est toujours le cas en informatique.

Le groupe libéral acceptera également la proposition.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien salue le professionnalisme de la DSIC et votera ce projet.

Les socialistes en feront de même.

La présidente de la commission soumet donc la proposition au vote.

La proposition PR-837 est acceptée à l'unanimité.

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 140 840 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (2<sup>e</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 140 840 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2015.

### *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 220 000 francs destiné à assurer le financement de l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 220 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2015.

### *PROJET D'ARRÊTÉ III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 461 000 francs destiné à assurer le financement des prestations de numérisation des registres d'état civil.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 461 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

### *PROJET D'ARRÊTÉ IV*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à assurer le financement des prestations de numérisation des dossiers du personnel.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

### *PROJET D'ARRÊTÉ V*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à assurer le financement des prestations de numérisation dans le cadre de la phase pilote du projet Genevensia de la Bibliothèque de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.